

Le parrain a été Joseph Lataur & J^r Jacques de
Montreal de la Maresse Marie Melyons
de la même paroisse lesquels, ainsi que le père
ont signé avec nous. Lecture faite.

Mari Millepou
Joseph Lataur
Barcel Allard

G. Vion.

N^o 25

Le deux juillet mil neuf cent douze,
Lacoste Jos. Alcibiade me la dispense de deux bans de mariage accordée
et
Filion Marie-Anne en date du vingt-quatre du mois dernier, me aussi la
publication d'un ban de mariage faite au prône de notre
messe paroissiale et de celle de Ste Philomène entre Joseph-
Alcibiade Lacoste, cultivateur, de Ste Philomène fils
majeur de Joseph Lacoste, cultivateur, et de Sedoviska
Lerner, de Ste Philomène, d'une part; et Marie-Anne Filion
de cette paroisse, fille majeure de Joseph Filion, im-
prieur et de défunte Marie Titeault, de cette paroisse,
d'autre part: ne s'étant décerné aucun empêche-
ment au dit mariage, de l'agrément des parents
respectifs, nous sans signi prêtre curé au sus
reçu leur mutuel consentement de mariage et
leur au sus donné la bénédiction nuptiale en
présence de Joseph Lacoste père du marié et de
Joseph Filion, père de la mariée qui, ainsi que
les nouveaux mariés, ont signé avec nous.

Lecture faite.

Alcibiade Lacoste

Anna Filion

Joseph Lacoste

Joseph Filion J. A. Richard P^{tre} Curé

N^o 193.

Gougeon

Marie Agardine

Le deux juillet mil neuf cent douze. Nous prêtre Vic.
sacré nous avons baptisé Marie Agardine Gougeon.
née hier fille légitime de Davada Gougeon,
charnier, et de Laurine Aubin de cette paroisse.
Le parrain a été Léon Lacharme & J^r Zolique
de Montreal, la marraine Georgina Aubin,